

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
30 Octobre 2023
Date d'affichage
30 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente octobre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	10
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID et Vincent GUILLERME

Absents et excusés :

Annick CUISNIER donne pouvoir à Émilie LOPES pour voter en ses lieu et place.
Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
Yves GICQUEL donne pouvoir à Vincent GUILLERME pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF

Le président a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONVENTION MOLOSSES LAND 2023 - 67

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention pour la mise en fourrière des animaux en état de divagation et notamment des molosses.

Aux vues des différentes interventions, de la rapidité d'intervention et de l'efficacité de la société Molosses Land pendant la dernière convention,

Vu le maintien du prix des prestations à 0,65 € HT / par an et par habitant pour l'année 2024

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la convention avec Molosses Land, fourrière, Refuge, Pension, « le Grand Gaucher » à LONGNES (Sarthe), pour une durée de 1 année du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention moyennant 0,65€ HT par habitant et par an.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette décision

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER